

## Barème d'honoraires

Nos honoraires sont de 3,5% TTC pour un mandat exclusif et 4,5% TTC pour un mandat simple.

Excepté pour les prix de vente oscillant entre 200 000€ et 600 000€. Dans ce cas, nos honoraires sont de 5 % TTC.

Conformément à l'ordonnance du 10 janvier 2017 article 3, s'ils sont mis à la charge des acquéreurs, le taux d'honoraires se calcule sur la base du prix net vendeur. En revanche, s'ils sont à la charge des vendeurs, les honoraires sont calculés sur le prix final de vente.